



Services de science des données



ÉNONCÉ DES TRAVAUX – ÉBAUCHE

1 TITRE

Services de science des données sur les enjeux liés à l'intervention du système de justice pénale.

2 OBJECTIF

Obtenir des services de science des données quantitatives sur les questions liées à l'intervention du système de justice pénale, au fur et à mesure des besoins.

3 ÉNONCÉ CONTEXTUEL

Dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer la disponibilité et l'utilisation des données désagrégées sur la justice pénale afin d'appuyer les réponses politiques à la surreprésentation des peuples autochtones, des personnes noires et des personnes racialisées dans le système de justice pénale (SJP). Cet engagement a conduit à la création de l'[Initiative de modernisation des données de la justice](#) (IMDJ).

Le SJP ne peut exister dans l'isolement. Les personnes sont aux prises avec le SJP, à la fois comme délinquants et comme victimes, en raison de facteurs de risque sociaux et économiques. Un SJP moderne examinera les causes fondamentales ou les « déterminants sociaux » de la criminalité. Le ministère de la Justice du Canada utilisera de nouveaux fonds dans le cadre de l'IMDJ pour examiner comment les facteurs sociaux et économiques survenant au cours d'une vie contribuent à l'intervention du SJP, y compris pour les peuples autochtones, les personnes noires et les personnes racialisées. La recherche dans le cadre de l'IMDJ examinera comment les démarches du SJP et de l'infrastructure sociale (comme l'emploi, l'éducation, le logement, la garde d'enfants, l'aide au revenu, les soins de santé, etc.) peuvent être mises à profit pour réduire l'intervention du SJP, relativement aux victimes et aux délinquants.

Les projets menés dans le cadre de cette initiative exploiteront les outils et les méthodes de la science des données, afin de rassembler, de combiner, de stocker et d'analyser les données de manière inédite. Cela pourrait comprendre des projets d'élaboration de données, par exemple, en liant les données de programme provenant de divers secteurs sociaux à des données de la justice à l'échelle nationale afin d'évaluer l'incidence de ces programmes sur les résultats en matière de justice pénale. Les programmes peuvent inclure ceux administrés par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, les municipalités et d'autres organisations. Les approches de recherche quantitative pourraient examiner l'incidence des interventions au sein de la justice pénale ou du secteur social à différentes étapes du parcours de vie, et pourraient inclure des interventions visant à prévenir un premier contact avec le SJP, à réduire le temps qu'une personne passe en contact avec le SJP, ainsi que la probabilité de revictimisation ou de récidive. Les projets relevant de cette initiative pourraient également inclure des approches d'analyse prédictive, telles que la simulation de politiques (y compris la microsimulation), qui est une méthode permettant d'estimer quantitativement l'incidence potentielle d'une politique, d'un programme ou d'un changement législatif ou de sa mise en œuvre sur les personnes. Les autres approches de recherche d'intérêt comprennent, sans s'y limiter, l'analyse de données primaires et secondaires, les études expérimentales ou quasi expérimentales, l'analyse géospatiale et l'apprentissage automatique.

4 TERMINOLOGIE

La liste de définitions, de sigles et d'acronymes qui suit s'applique au présent énoncé des travaux et en fait partie intégrante. Elle n'est pas exhaustive, mais vise plutôt à faire comprendre nettement le sens des termes essentiels utilisés dans les présentes.

Terme/Acronyme	Définition
Peuples autochtones	Aux fins des offres à commandes qui en découlent, les peuples autochtones comprennent les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les membres non inscrits des Premières Nations au Canada, y compris ceux qui vivent en milieu urbain.



Terme/Acronyme	Définition
Personnes racialisées	<p>Aux fins des offres à commandes subséquentes, les personnes non blanches au Canada qui peuvent être la cible de racisme, à l'exclusion des peuples autochtones.</p> <p>Le racisme est une idéologie qui repose sur le postulat, explicite ou implicite, de la supériorité inhérente d'un groupe racialisé par rapport aux autres. Il se manifeste parfois ouvertement ou de manière inconsciente. Le racisme est perpétué à plusieurs niveaux, notamment au niveau individuel, systémique et sociétal. Source : https://www.ohrc.on.ca/fr/discrimination-raciale-race-et-racisme-fiche.</p> <p>Cette définition ne vise pas à soutenir que les personnes blanches représentent une « norme » ou une « non-race », ou que les personnes non-blanches doivent être conceptualisées comme un seul groupe.</p>
Commande subséquente	<p>Dans le cadre d'une convention d'offre à commandes (COC) valide, une commande subséquente est un document rédigé par un représentant ministériel de JUS, puis remis à l'offrant par l'autorité contractante de JUS. La commande subséquente énonce les services exigés et les conditions de la prestation desdits services, qui doivent être conformes à l'énoncé des travaux (EDT), et peut se composer d'une combinaison des services et des livrables requis.</p> <p>Lorsqu'elle l'offrant accepte, la commande subséquente celle-ci constitue une entente ayant force obligatoire.</p>
Responsable de l'offre à commandes	<p>L'autorité contractante est l'unique entité ayant compétence pour agir au nom du Canada aux fins de l'administration et de la gestion de la COC. Il doit autoriser par écrit toute modification apportée à la COC.</p>
Offrant	<p>Le fournisseur qualifié sélectionné à la suite du processus de sélection concurrentiel, qui est partie à une convention d'offre à commandes (COC).</p>
Représentant ministériel	<p>Un représentant ministériel est une personne qui occupe un poste particulier au sein de JUS ou qui remplit une fonction organisationnelle spécifique et qui est chargée de surveiller l'exécution des travaux de l'offrant dans le cadre de la COC, ainsi que d'agir en tant que point de contact unique au nom de JUS.</p>
Ministère de la Justice du Canada (JUS)	<p>Ministère de la Justice du Canada</p>
Région de la capitale nationale (RCN)	<p>Région de la capitale nationale</p>
Énoncé des travaux (EDT)	<p>Énoncé des travaux</p>
Convention d'offre à commandes (COC)	<p>Accord global conclu entre JUS et l'offrant pour la prestation de services sur demande. La COC ne constitue pas un contrat. Les besoins de services seront communiqués individuellement au moyen de l'émission d'une commande subséquente par JUS.</p>
Services de science des données	<p>Aux fins des offres à commandes subséquentes, la science des données est la combinaison d'outils, de techniques et de méthodes statistiques et informatiques pour générer, collecter, traiter, stocker, gérer, analyser, visualiser et interpréter des ensembles de données vastes et hétérogènes. Les services comprennent l'application directe d'outils, de techniques et de méthodes de science des données, ainsi que des conseils et des formations méthodologiques.</p>
Initiative de modernisation des données de la justice (IMDJ)	<p>Initiative de modernisation des données de la justice</p>
Système de justice pénale (SJP)	<p>Au Canada, le SJP est composé d'éléments interdépendants qui travaillent ensemble en relation avec les personnes (p. ex. accusés, délinquants, victimes) impliquées dans des activités criminelles : police, tribunaux, services correctionnels et libération conditionnelle.</p>
Simulation de politiques	<p>Une méthode qui évalue quantitativement l'incidence potentielle d'une modification ou d'une mise en œuvre d'une politique, d'un programme ou d'une loi sur les personnes dans un délai de prescription.</p>



Terme/Acronyme	Définition
Microsimulation	Aux fins des offres à commandes qui en découlent, un modèle de microsimulation est un programme informatique qui imite le fonctionnement des programmes gouvernementaux et des processus démographiques sur les membres individuels (« micro ») d'une population. Le programme informatique simule les résultats d'intérêt (par exemple, l'intervention du SJP) en appliquant des règles réelles ou hypothétiques aux données. Source (en anglais seulement) : https://www.urban.org/research/data-methods/data-analysis/quantitative-data-analysis/microsimulation
Surreprésentation dans le SJP	Lorsqu'il y a plus de membres d'un groupe particulier en contact avec le SJP (en tant que victime ou délinquant) ce à quoi l'on s'attendrait fondé sur leur pourcentage de la population.
Livres ou articles de journaux évalués par des pairs	Livres ou articles de journaux examinés par des experts en la matière qui évaluent la qualité et le mérite de la recherche du livre ou de l'article avant sa publication.
Microdonnées	Réponses ou observations individuelles, avant l'application de l'analyse statistique. Parfois qualifié de données « brutes ». Source (en anglais seulement) : https://libguides.uwinnipeg.ca/c.php?g=124941&p=5103383
Données sociales	Données numériques relatives au bien-être et au développement humain, notamment l'emploi, l'éducation, le logement, la garde d'enfants, l'aide au revenu, les soins de santé et autres.
Déterminants sociaux de l'intervention du SJP	Facteurs socioéconomiques qui entraînent des résultats négatifs en matière de justice pénale pour les personnes (en tant que victimes ou délinquants), y compris le revenu, l'emploi, le logement, l'éducation et la santé.
GC	Gouvernement du Canada

5 DESCRIPTION DE L'EXIGENCE

5.1 Portée

Le service est requis sur demande et selon les besoins pour :

- Les services de science des données liés aux microdonnées de Statistique Canada, ou aux microdonnées du secteur canadien de la justice sociale ou pénale.

L'énoncé des travaux annexé à chaque commande subséquente à la COC précisera les questions factuelles, les enjeux, les exigences méthodologiques relatives à la conception, les analyses statistiques, les documents pertinents et le matériel connexe, ainsi que les autres sujets qui devront être étudiés, vérifiés, documentés et faire l'objet de rapports.

Tous les travaux doivent être effectués conformément aux directives du représentant ministériel.

5.2 Tâches et services détaillés

L'offrant doit exécuter les activités décrites ci-dessous, au fur et à mesure des besoins, notamment :

Les services de science des données liés aux microdonnées de Statistique Canada, ou aux microdonnées du secteur canadien de la justice sociale ou pénale.

Fournir des services de science des données dans les **domaines de compétences** suivants :

- Élaboration des données pour la recherche en science des données, couvrant un éventail de questions relatives à l'élaboration des données, notamment la gouvernance des données, la gestion des données, la mise en commun des données, le couplage des données, l'intégration des données, ainsi que la collecte et l'acquisition des données.
- Recherche utilisant des techniques de science des données, notamment l'analytique des données massives, l'apprentissage automatique, la modélisation prédictive et simulation de politiques (y compris la microsimulation, la création d'algorithmes).
- Visualisation de données qui exploite des données de différents types ou de différentes sources, dans le but de raconter l'histoire des données de façon significative pour un public général.
- Programmation pour créer des applications axées sur la science des données, notamment : Python, SQL, R, HTML, JSON, Java.
- Conception, convivialité et fonction des applications axées sur la science des données.



Ainsi que dans les **domaines d'application** suivants :

- Microdonnées de Statistique Canada
- Microdonnées du secteur canadien de la justice sociale ou pénale

Les tâches et les services précis et détaillés seront indiqués sur la commande subséquente.

5.3 Produits livrables et critères d'acceptation

Les produits livrables seront ceux qui sont précisés dans chaque commande subséquente et comprennent la prestation des services décrits dans l'énoncé des travaux ci-dessus, ainsi que des rapports d'avancement écrits ou des rapports d'étape et des rapports sur l'exécution du marché concernant la prestation de services précis et la réalisation des tâches attribuées.

Des copies des produits livrables seront fournies dans le format électronique précisé dans la commande subséquente;

Tous les livrables et les documents de travail seront, au minimum, fournis en anglais ou en français. Selon la nature de la commande subséquente, l'offrant pourrait être tenu d'effectuer certaines tâches en anglais, en français ou dans les deux langues.

5.4 Soutien apporté par le Canada

Pour assurer la prestation efficace de la recherche, d'analyses et de conseils, au besoin, JUS fournira à l'offrant tous les documents pertinents disponibles, les analyses de recherche, les données, les statistiques et les coordonnées des personnes-ressources, au besoin.

5.5 Déplacements

À l'occasion, l'offrant pourrait être tenu de se rendre à d'autres endroits, selon les indications fournies dans la commande subséquente. Tout déplacement doit être autorisé au préalable par le représentant ministériel et être effectué conformément à la Directive sur les voyages du Secrétariat du Conseil du Trésor. L'offrant aura droit au remboursement des frais de déplacements et d'hébergement et des frais de subsistance connexes autorisés au préalable, en conformité avec les directives du Conseil du Trésor.

Sauf lorsque des travaux sur place dans les locaux de JUS sont requis et indiqués dans la commande subséquente, l'offrant doit fournir ses propres locaux, équipements, logiciels et outils nécessaires à l'exécution des tâches décrites dans l'EDT.

5.6 Accès aux installations et aux systèmes du client ou restrictions d'accès

L'accès aux locaux de JUS ne devrait pas être nécessaire. L'offrant peut devoir accéder aux [centres de données de recherche](#) de Statistique Canada, pour lesquels la cote de fiabilité du gouvernement du Canada est requise.

5.7 Lignes directrices, normes et méthodes pertinentes

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT

L'offrant est chargé de faciliter et de maintenir la communication avec le représentant ministériel en ce qui a trait au progrès des travaux réalisés dans le cadre de toute commande subséquente à la COC.

À la demande du représentant ministériel, l'entrepreneur doit fournir des rapports ponctuels écrits ou verbaux sur l'état de tout travail en cours d'exécution dans le cadre de toute commande.

Par ailleurs, l'offrant doit immédiatement informer le représentant ministériel de tout enjeu, de tout problème ou toute préoccupation susceptible de l'empêcher de terminer, dans les délais convenus, les travaux prévus dans le cadre d'une commande subséquente.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

JUS a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par la COC sera conféré au Canada, pour le motif suivant : l'objectif principal de la COC ou des livrables consiste à produire des connaissances et de l'information en vue de leur diffusion au public.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS

Le gouvernement du Canada est résolu à soutenir la pleine mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux. Au moyen de sa Politique sur l'ACS Plus, JUS veille à ce que ses activités soient harmonisées avec les engagements du gouvernement. L'ACS Plus est un outil analytique qui sert à évaluer les effets éventuels des politiques, des programmes et des initiatives sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Le « Plus » porte sur la façon dont le sexe et le genre recoupent d'autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique,



le statut d'immigrant, l'identité autochtone, les facteurs socioéconomiques, l'âge, un handicap, le lieu de résidence et l'orientation sexuelle, entre autres. Davantage de renseignements sur l'approche du gouvernement du Canada peuvent être obtenus à l'adresse <https://cfc-swc.gc.ca/gba-accs/approach-approche-fr.htm> <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/approche-gouvernement.html> et de la formation peut être obtenue dans le cadre du cours en ligne « Introduction à l'ACS Plus » à l'adresse <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/suivez-cours.html>.

Comme le précise l'énoncé des travaux lié à chaque commande subséquente résultant d'une COC, le rapport final ou le produit livrable peut comprendre une exigence de discussion sur la façon dont la diversité et l'intersectionnalité ont été prises en compte dans le processus de recherche et inclure toutes les données ou informations désagrégées disponibles, dans la mesure du possible. Cela signifie qu'une approche fondée sur les distinctions (Premières Nations, Inuits, Métis) doit être adoptée pour mener une recherche axée sur les Autochtones.

5.8 Considérations d'ordre environnemental

En avril 2006, le gouvernement du Canada a publié une politique donnant, comme directive aux ministères et organismes fédéraux, de prendre les mesures nécessaires pour acheter des produits et des services, dont l'empreint sur l'environnement est moins important que celle des produits et des services achetés traditionnellement. L'évaluation de l'empreinte écologique d'un produit ou d'un service prend en compte son cycle de vie complet. Conformément à la politique, le JUS invite les offrants qui lui fournissent des produits ou des services à adopter des méthodes moins nuisibles à l'environnement.

5.8.1 Comportement recommandé à l'égard de l'environnement

Consommation de papier

Le représentant ministériel et l'offrant sont invités à :

- Fournir et transmettre les versions provisoires et définitives par voie électronique. Si des documents papier sont requis, ceux-ci devront être imprimés recto verso en noir et blanc, à moins d'indication contraire du représentant ministériel.
- Les documents papier doivent être imprimés sur du papier dont au moins 30 % du contenu est recyclé, ou sur du papier certifié, répondant aux normes d'aménagement forestier durable.
- Recycler les documents imprimés qui sont inutiles (en conformité avec les exigences relatives à la sécurité).

Communications virtuelles et utilisation des transports en commun

Le représentant ministériel et l'offrant sont invités à :

- Utiliser la vidéoconférence ou téléconférence, dans la mesure du possible, afin de réduire les déplacements inutiles.
- Utiliser le transport en commun, dans la mesure du possible.



CONVENTIONS D'OFFRES À COMMANDES SUBSÉQUENTES

On prévoit que JUS attribuera jusqu'à dix (10) COC à la suite de la demande de soumissions, en fonction de leur note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70 %) et du prix (30 %). Chaque COC attribuée s'étendra de la date d'attribution jusqu'au 31 mars 2026, et pourra être prolongée pour deux (2) périodes d'un (1) an chacune. La valeur maximale d'une commande subséquente dans le cadre d'une COC de 300 000 \$ taxes comprises. JUS dispose d'environ 1 400 000 \$, toutes taxes comprises, pour l'émission de commandes subséquentes jusqu'à l'année budgétaire 2025-2026.

ATTRIBUTION DES COMMANDES SUBSÉQUENTES ET PROCESSUS

Les commandes subséquentes seront attribuées par JUS à l'offrant qui, selon la détermination exclusive de JUS, peut le mieux répondre aux exigences, en fonction de la combinaison des facteurs suivants :

- a) la disponibilité des ressources de l'Offrant;
- b) la nécessité de fournir des types de services particuliers et une expertise en la matière, considérant toute expérience précédemment acquise par l'offrant dans le domaine en question;
- c) la langue officielle dans laquelle il faut exécuter les services requis;
- d) le lieu (au Canada) où les services exigés peuvent être offerts ou exécutés sans avoir à payer de frais de déplacement;
- e) le coût estimé des travaux.

Aucune garantie de volume de travail ou d'exclusivité

L'attribution d'une COC à un offrant n'entraîne aucun engagement de la part de JUS à obtenir des services d'un offrant. JUS ne garantit pas la valeur ou le volume des livrables qui peuvent être requis pendant la durée de la COC. Ni la COC ni une commande subséquente ne constitueront un engagement exclusif pour la fourniture des livrables. JUS peut faire appel à d'autres offrants ou à des sources externes pour obtenir des services identiques ou semblables aux livrables ou peut obtenir ces services en interne si possible.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le soumissionnaire seul a la responsabilité de fournir dans sa proposition des renseignements suffisants pour permettre à JUS d'en faire l'évaluation. La sélection et l'évaluation sont fondées sur une approche axée sur les « règles de la preuve », c'est-à-dire une approche selon laquelle l'offre doit démontrer à elle seule la capacité du soumissionnaire de réaliser le travail décrit dans le présent EDT. On ne tiendra pas compte du fait que le soumissionnaire soit ou ne soit pas connu ou des relations éventuellement entretenues avec celui-ci dans le passé.

L'évaluation comprend les deux (2) sous-étapes suivantes :

Sous-étape 1 : Critères obligatoires

JUS examinera les réponses afin de déterminer si les critères obligatoires ont été satisfaits. Les critères obligatoires doivent être satisfaits (évaluation sur la base de réussite ou d'échec) avant que les critères cotés puissent être pris en compte. Les questions ou demandes de renseignements de la part de JUS quant à savoir si une réponse a satisfait aux critères obligatoires seront assujetties au processus de vérification et de clarification. Seuls les répondants qui répondent aux exigences obligatoires passeront à la sous-étape suivante.

Sous-étape 2 : Critères cotés

JUS évaluera chaque réponse qualifiée en se fondant sur les critères cotés.

Les répondants seront évalués sur la mesure dans laquelle les ressources proposées dans le cadre de cette DOC possèdent les compétences et l'expérience liées aux compétences et aux domaines d'application recherchés par JUS.

Nombre de ressources évaluées

Le soumissionnaire doit proposer au moins une (1) ressource principale et au plus deux (2) autres ressources, pour un total de trois (3) ressources. Les autres ressources ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat lorsque l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises. Il sera demandé à l'entrepreneur de proposer des ressources pour répondre aux besoins particuliers selon l'énoncé des travaux. La ou les ressources proposées seront alors évaluées en fonction des critères présentés dans l'énoncé des travaux du contrat.

Note de passage

Les propositions doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires pour être jugées acceptables. De plus, ne pourront être sélectionnées que les soumissionnaires qui obtiennent une note de passage globale de 70 % pour les critères cotés (mérite technique), selon leur proposition financière.



Expérience communautaire

Bien que l'expérience communautaire soit un critère coté plutôt qu'obligatoire, il peut y avoir des cas où les commandes subséquentes pour des travaux précis seront attribuées à des entrepreneurs ayant une expérience communautaire antérieure en raison de la nature des travaux.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Les soumissionnaires peuvent proposer un maximum de trois (3) ressources. Si une seule (1) ressource est proposée, cette ressource sera considérée comme la ressource principale et devra satisfaire à toutes les exigences. Les soumissionnaires qui proposent deux (2) ou trois (3) ressources doivent désigner exactement une (1) ressource principale qui répond à toutes les exigences obligatoires sous la rubrique « Critères obligatoires – ressource principale ».

Critères obligatoires – SOUMISSIONNAIRE	Documents qui seront évalués	Points
<p>MB1 Renseignements sur le soumissionnaire</p> <p>Les propositions doivent comprendre une description d'au plus 500 mots du soumissionnaire (s'il s'agit d'une personne ou d'un groupe de personnes) ou de l'entreprise ou de l'organisation qui a soumissionné et décrire son expérience de la prestation de services pertinents, au besoin.</p>	Description soumise par le soumissionnaire	Réussite/échec
<p>MB2 Renseignements sur les ressources</p> <p>Les propositions doivent inclure un <i>curriculum vitae</i> pour chacune des ressources proposées.</p>	<i>Curriculum vitae</i> soumis par le soumissionnaire	Réussite/échec

Critères obligatoires – RESSOURCE PRINCIPALE	Documents qui seront évalués	Points
<p>MSR1 Études</p> <p>Services de science des données :</p> <p>Une maîtrise d'une université reconnue avec spécialisation acceptable en économie, en sciences sociales, en statistique, en informatique, en génie informatique ou dans un domaine lié aux exigences (fournir une justification montrant comment le niveau d'instruction permet à la ressource d'exécuter des analyses sur la science des données) avec au moins trois (3) cours accrédités au niveau de la maîtrise ou à un niveau supérieur liés à la science des données. Une thèse de deuxième cycle dans laquelle les méthodes de la science des données ont été appliquées est considérée comme un cours accrédité. Une preuve de scolarité, une photocopie du (des) diplôme(s), doit être fournie. Une preuve d'équivalence des diplômes d'un organisme reconnu doit être présentée pour les diplômes décernés à l'extérieur du Canada.</p>	<p>Modèle 1 : Compétences</p> <p>Attestation d'études, une photocopie des diplômes</p> <p>Une preuve d'équivalence des diplômes d'un organisme reconnu si le diplôme a été décerné à l'extérieur du Canada.</p>	Réussite/échec
<p>MSR2 Publications / Présentations</p> <p>Services de science des données :</p> <p>Être cité comme auteur d'au moins un (1) livre ou article de journal révisé par des pairs au cours des cinq (5) dernières années, directement pertinent à la fois pour un (1) domaine de compétence et un (1) domaine d'application. OU Indiqué comme présentateur dans au moins deux (2) présentations de conférence au cours des cinq (5) dernières années, directement liées à au moins un (1) domaine de compétence et à au moins un (1) domaine d'application. Dans le modèle 1, un hyperlien vers la publication ou la présentation complète ou vers un résumé qui confirme la paternité de l'œuvre doit être soumis. Les publications, présentations ou résumés non disponibles en ligne ne seront pas pris en considération.</p>	Modèle 1 : Compétences	Réussite/échec
<p>MSR3 Expérience dans le cadre de projets</p> <p>Services de science des données :</p>	Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets	Réussite/échec



<p>Expérience de direction d'au moins trois (3) projets au cours des cinq (5) dernières années, où dans le cadre de chaque projet :</p> <p>a) la ressource a participé à l'application de méthodes directement pertinentes à deux (2) des domaines de compétence ET;</p> <p>b) l'objet principal du projet est directement lié à un (1) domaine d'application.</p> <p>Les projets menés dans le cadre d'un programme de certificat, de diplôme ou de grade ne seront pas pris en considération.</p> <p>Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.</p> <p>Domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration des données pour la recherche en science des données, couvrant un éventail de questions relatives à l'élaboration des données, notamment la gouvernance des données, la gestion des données, la mise en commun des données, le couplage des données, l'intégration des données, ainsi que la collecte et l'acquisition des données. Recherche utilisant des techniques de science des données, notamment l'analytique des données massives, l'apprentissage automatique, la modélisation prédictive et simulation de politiques (y compris la microsimulation, la création d'algorithmes). Visualisation de données qui exploite des données de différents types ou de différentes sources, dans le but de raconter l'histoire des données de façon significative pour un public général. Programmation pour créer des applications axées sur la science des données, notamment : Python, SQL, R, HTML, JSON, Java. Conception, convivialité et fonction des applications axées sur la science des données. <p>Domaines d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> Microdonnées de Statistique Canada Microdonnées du secteur canadien de la justice sociale ou pénale 		
Critères obligatoires – AUTRES RESSOURCES	Documents qui seront évalués	Points
<p>MOR1 Études</p> <p>Services de science des données :</p> <p>Diplôme ou un certificat d'études postsecondaires d'une université ou d'un collège reconnu avec spécialisation acceptable en économie, en sciences sociales, en statistique, en informatique, en génie informatique ou dans un domaine lié aux exigences (fournir une justification pour montrant comment le niveau d'instruction permet à la ressource d'exécuter des analyses sur la science des données) avec au moins un (1) cour accrédité au niveau postsecondaire ou à un niveau supérieur liés à la science des données. Un cours de thèse où les méthodes de la science des données ont été appliquées est considéré comme un cours accrédité. Une preuve de scolarité, une photocopie du (des) diplôme(s), doit être fournie. Une preuve d'équivalence d'un organisme reconnu doit être présentée pour un diplôme ou un certificat décerné à l'extérieur du Canada.</p>	<p>Modèle 1 : Compétences</p> <p>Preuve de scolarité et une photocopie du (des) diplôme(s) ou certificat(s)</p> <p>Preuve de l'équivalence d'un diplôme ou d'un certificat délivré par un organisme reconnu si le diplôme a été délivré à l'extérieur du Canada.</p>	Réussite/échec
<p>MOR2 Expérience dans le cadre de projets</p> <p>Services de science des données :</p> <p>Expérience comme membre d'une équipe de projet pour au moins deux (2) projets au cours des cinq (5) dernières années, ou dans le cadre de chaque projet :</p> <p>a) la ressource a participé à l'application de méthodes directement pertinentes à deux (2) des domaines de compétence ET;</p>	<p>Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets</p>	Réussite/échec



<p>b) l'objet principal du projet est directement lié à un (1) domaine d'application.</p> <p>Les projets menés dans le cadre d'un programme de certificat, de diplôme ou de grade ne seront pas pris en considération.</p> <p>Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.</p>		
---	--	--

CRITÈRES COTÉS – MÉRITE TECHNIQUE

Un soumissionnaire peut proposer au plus une (1) ressource principale et deux (2) autres ressources, pour un total de trois (3) ressources. Pour chaque critère coté, la note finale sera la note moyenne de toutes les ressources qualifiées – trois (3) au maximum par soumissionnaire.

Pour chaque ressource qualifiée proposée par le soumissionnaire, un maximum de sept (7) projets sera évalué en plus de ceux soumis au titre des critères obligatoires.

Critères cotés	Points disponibles
Compétences des ressources	20
Expérience de la ressource dans le cadre de projets	50
Total	70
Note de passage	49
Expérience communautaire <i>*non inclus dans le nombre minimum de points requis pour être considéré comme conforme</i>	5
Total	75

Services de science des données

Critère C1 – Compétences des ressources	Facteurs d'évaluation	Documents qui seront évalués	Points disponibles
C1.1 Niveau d'études le plus élevé	<p><u>Ressource principale</u></p> <p>Douze (12) points pour un doctorat avec spécialisation acceptable en économie, en sciences sociales, en statistique, en informatique, en génie informatique ou dans un domaine lié aux exigences (fournir une justification montrant comment le niveau d'instruction permet à la ressource d'exécuter des analyses sur la science des données) avec au moins trois (3) cours accrédités, au niveau de la maîtrise ou du doctorat ou à un niveau supérieur, liés à la science des données. Une thèse de deuxième cycle dans laquelle les méthodes de la science des données ont été appliquées est considérée comme un cours accrédité. Une attestation d'études et une preuve d'équivalence au Canada doivent être soumises, s'il y a lieu.</p> <p><u>Autres ressources</u></p>	<p>Modèle 1 : Compétences</p> <p>Attestation d'études, une photocopie des diplômes</p> <p>Une preuve d'équivalence des diplômes d'un organisme reconnu si le diplôme a été décerné à l'extérieur du Canada.</p>	12



	<p>Quatre (4) points pour un baccalauréat avec une spécialisation acceptable en économie, en sciences sociales, en statistique, en informatique, en génie informatique ou dans un domaine lié aux exigences (fournir une justification montrant comment le niveau d'instruction permet à la ressource d'exécuter des analyses sur la science des données) avec au moins deux (2) cours accrédités au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur liés à la science des données. Un cours de thèse portant sur l'application des méthodes de la science des données est considéré comme un cours accrédité. Une attestation d'études et une preuve d'équivalence au Canada doivent être soumises, s'il y a lieu.</p> <p>Huit (8) points pour une maîtrise avec une spécialisation acceptable en économie, en sciences sociales, en statistique, en informatique, en génie informatique ou dans un domaine lié aux exigences (fournir une justification montrant comment le niveau d'instruction permet à la ressource d'exécuter des analyses sur la science des données) avec au moins deux (2) cours accrédités au niveau de la maîtrise ou à un niveau supérieur liés à la science des données. Une thèse d'études supérieures portant sur l'application des méthodes de la science des données est considéré comme un cours accrédité. Une attestation d'études et une preuve d'équivalence au Canada doivent être soumises, s'il y a lieu.</p> <p>Douze (12) points pour un doctorat avec spécialisation acceptable en économie, en sciences sociales, en statistique, en informatique, en génie informatique ou dans un domaine lié aux exigences (fournir une justification montrant comment le niveau d'instruction permet à la ressource d'exécuter des analyses sur la science des données) avec au moins trois (3) cours accrédités, au niveau de la maîtrise ou du doctorat ou à un niveau supérieur, liés à la science des données. Une thèse d'études supérieures portant sur l'application des méthodes de la science des données est considéré comme un cours accrédité. Une attestation d'études et une preuve d'équivalence au Canada doivent être soumises, s'il y a lieu.</p>		
C1.2 Publications et présentations évaluées par les pairs	<p><u>Ressource principale</u></p> <p>Seules les publications et les présentations supplémentaires à celles indiquées dans les critères obligatoires seront prises en compte.</p> <p>Un (1) point par publication ou présentation évaluée par des pairs, jusqu'à quatre (4) points. Chaque publication doit être directement pertinente à au moins un (1) des domaines de compétence et un (1) des domaines d'application. Dans le modèle 1, un hyperlien vers la publication ou la présentation complète ou vers un résumé qui confirme la paternité de l'œuvre doit être soumis. Les publications, présentations ou résumés non disponibles en ligne ne seront pas pris en considération.</p> <p><u>Autres ressources</u></p>	Modèle 1 : Compétences	4



	Un (1) point par publication ou présentation évaluée par des pairs, jusqu'à quatre (4) points. Chaque publication doit être directement pertinente à au moins un (1) des domaines de compétence et un (1) des domaines d'application. Dans le modèle 1, un hyperlien vers la publication ou la présentation complète ou vers un résumé qui confirme la paternité de l'œuvre doit être soumis. Les publications, présentations ou résumés non disponibles en ligne ne seront pas pris en considération.		
C1.3 Accréditation en science des données	Deux (2) points par accréditation directement liée à l'un des domaines de compétence, jusqu'à quatre (4) points. Les accréditations internes délivrées par l'employeur de la ressource ne sont pas admissibles. Les accréditations doivent être délivrées par un fournisseur pour lequel le soumissionnaire n'est pas employé, ou par un groupe industriel, et doivent comprendre un examen surveillé.	Modèle 1 : Compétences	4
Sous-total			/20
Critère C2 – Expérience de la ressource dans le cadre de projets	Facteurs d'évaluation	Documents qui seront évalués	Points disponibles
C2.1 Expérience dans les domaines de compétence de la science des données	Seuls les projets qui s'ajoutent à ceux qui répondent aux critères obligatoires seront pris en compte. Trois (3) points, jusqu'à concurrence de quinze (15) points, seront attribués par projet unique au cours des cinq (5) dernières années lorsque la ressource a entrepris des activités directement liées à l'un ou l'autre des domaines de compétence. Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.	Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets	15
C2.2 Expérience dans les domaines d'application de la science des données.	Seuls les projets qui s'ajoutent à ceux qui répondent aux critères obligatoires seront pris en compte. Trois (3) points, jusqu'à concurrence de quinze (15) points, seront attribués par projet unique au cours des cinq (5) dernières années et dont l'objet principal est directement lié à l'un ou l'autre des domaines d'application. Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.	Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets	15
C2.3 Expérience de la prestation de services de science des données au gouvernement	Les projets peuvent comprendre ceux qui répondent aux critères obligatoires. Deux (2) points, jusqu'à concurrence de quatorze (14) points, seront attribués par projet unique au cours des sept (7) dernières années où la ressource faisait partie de l'équipe de projet qui a entrepris un contrat pour une organisation gouvernementale canadienne municipale, provinciale ou fédérale. Chaque projet doit comprendre la prestation de services directement liés à au moins un (1) des domaines de compétence et à au moins un (1) des domaines d'application. Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.	Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets	14



C2.4 Expérience de la conduite de projets de science des données financés par des organismes fédéraux subventionnaires.	Deux (2) points, jusqu'à un maximum de six (6) points, seront attribués par subvention unique au cours des sept (7) dernières années où la ressource a été nommée dans la subvention à titre de chercheur principal ou de directeur de projet, ou de cochercheur ou codirecteur. La subvention doit être directement liée à l'un ou l'autre des domaines de compétence ou des domaines d'application. La subvention doit être accordée directement par l'un des trois organismes fédéraux subventionnaires de la recherche : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), les Instituts de recherche en santé du Canada (ICRS) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Il est possible de communiquer avec les organismes fédéraux subventionnaires pour valider les subventions déclarées de la ressource.	Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets	6
Sous-total			/50
Total			/70
Critère C3 – Expérience communautaire <i>*non inclus dans le nombre minimum de points requis pour être considéré comme conforme</i>	Facteurs d'évaluation	Documents qui seront évalués	Points disponibles
C3 Expérience communautaire	Cinq (5) points, si la ressource possède : <ul style="list-style-type: none">• Une expérience communautaire auprès des autochtones ou des personnes racialisées. Cela inclut la démonstration de relations étroites et d'une expérience auprès des communautés des Premières Nations, des Inuits ou des Métis, ou des communautés racialisées. Les communautés doivent être situées au Canada. Les points seront accordés de la façon suivante : 0 = Aucun renseignement n'est fourni ou les renseignements fournis ne démontrent pas l'expérience communautaire à un niveau satisfaisant. 3 = Les renseignements fournis démontrent l'expérience communautaire à un niveau satisfaisant (quelques améliorations possibles). 5 = Les renseignements fournis démontrent que l'expérience communautaire est excellente (très peu d'améliorations possibles).	Modèle 3 : Expérience communautaire	5
Sous-total			/5



Services de recherche quantitative

ÉNONCÉ DES TRAVAUX – ÉBAUCHE

1 TITRE

Services de recherche quantitative sur les questions liées à l'intervention du système de justice pénale

2 OBJECTIF

Obtenir des services de recherche quantitative ou de science des données sur des questions liées à l'intervention du système de justice pénale, au fur et à mesure des besoins

3 ÉNONCÉ CONTEXTUEL

Dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer la disponibilité et l'utilisation des données désagrégées sur la justice pénale afin d'appuyer les réponses politiques à la surreprésentation des peuples autochtones, des personnes noires et des personnes racialisées dans le système de justice pénale (SJP). Cet engagement a conduit à la création de l'[Initiative de modernisation des données de la justice](#) (IMDJ).

Le SJP ne peut exister dans l'isolement. Les personnes sont aux prises avec le SJP, à la fois comme délinquants et comme victimes, en raison de facteurs de risque sociaux et économiques. Un SJP moderne examinera les causes fondamentales ou les « déterminants sociaux » de la criminalité. Le ministère de la Justice du Canada utilisera de nouveaux fonds dans le cadre de l'IMDJ pour examiner comment les facteurs sociaux et économiques survenant au cours d'une vie contribuent à l'intervention du SJP, y compris pour les peuples autochtones, les personnes noires et les personnes racialisées. La recherche dans le cadre de l'IMDJ examinera comment les démarches du SJP et de l'infrastructure sociale (comme l'emploi, l'éducation, le logement, la garde d'enfants, l'aide au revenu, les soins de santé, etc.) peuvent être mises à profit pour réduire l'intervention du SJP, relativement aux victimes et aux délinquants.

Les projets menés dans le cadre de cette initiative exploiteront les outils et les méthodes de la science des données, afin de rassembler, de combiner, de stocker et d'analyser les données de manière inédite. Cela pourrait comprendre des projets d'élaboration de données, par exemple, en liant les données de programme provenant de divers secteurs sociaux à des données de la justice à l'échelle nationale afin d'évaluer l'incidence de ces programmes sur les résultats en matière de justice pénale. Les programmes peuvent inclure ceux administrés par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, les municipalités et d'autres organisations. Les approches de recherche quantitative pourraient examiner l'incidence des interventions au sein de la justice pénale ou du secteur social à différentes étapes du parcours de vie, et pourraient inclure des interventions visant à prévenir un premier contact avec le SJP, à réduire le temps qu'une personne passe en contact avec le SJP, ainsi que la probabilité de revictimisation ou de récidive. Les projets relevant de cette initiative pourraient également inclure des approches d'analyse prédictive, telles que la simulation de politiques (y compris la microsimulation), qui est une méthode permettant d'estimer quantitativement l'incidence potentielle d'une politique, d'un programme ou d'un changement législatif ou de sa mise en œuvre sur les personnes. Les autres approches de recherche d'intérêt comprennent, sans s'y limiter, l'analyse de données primaires et secondaires, les études expérimentales ou quasi expérimentales, l'analyse géospatiale et l'apprentissage automatique.

4 TERMINOLOGIE

La liste de définitions, de sigles et d'acronymes qui suit s'applique au présent énoncé des travaux et en fait partie intégrante. Elle n'est pas exhaustive, mais vise plutôt à faire comprendre nettement le sens des termes essentiels utilisés dans les présentes.

Terme/Acronyme	Définition
Peuples autochtones	Aux fins des offres à commandes qui en découlent, les peuples autochtones comprennent les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les membres non inscrits des Premières Nations au Canada, y compris ceux qui vivent en milieu urbain.



Terme/Acronyme	Définition
Personnes racialisées	<p>Aux fins des offres à commandes subséquentes, les personnes non blanches au Canada qui peuvent être la cible de racisme, à l'exclusion des peuples autochtones.</p> <p>Le racisme est une idéologie qui repose sur le postulat, explicite ou implicite, de la supériorité inhérente d'un groupe racialisé par rapport aux autres. Il se manifeste parfois ouvertement ou de manière inconsciente. Le racisme est perpétué à plusieurs niveaux, notamment au niveau individuel, systémique et sociétal. Source : https://www.ohrc.on.ca/fr/discrimination-raciale-race-et-racisme-fiche.</p> <p>Cette définition ne vise pas à soutenir que les personnes blanches représentent une « norme » ou une « non-race », ou que les personnes non-blanches doivent être conceptualisées comme un seul groupe.</p>
Commande subséquente	<p>Dans le cadre d'une convention d'offre à commandes (COC) valide, une commande subséquente est un document rédigé par un représentant ministériel de JUS, puis remis à l'offrant par l'autorité contractante de JUS. La commande subséquente énonce les services exigés et les conditions de la prestation desdits services, qui doivent être conformes à l'énoncé des travaux (EDT), et peut se composer d'une combinaison des services et des livrables requis.</p> <p>Lorsqu'elle l'offrant accepte, la commande subséquente celle-ci constitue une entente ayant force obligatoire.</p>
Responsable de l'offre à commandes	<p>L'autorité contractante est l'unique entité ayant compétence pour agir au nom du Canada aux fins de l'administration et de la gestion de la COC. Il doit autoriser par écrit toute modification apportée à la COC.</p>
Offrant	<p>Le fournisseur qualifié sélectionné à la suite du processus de sélection concurrentiel, qui est partie à une convention d'offre à commandes (COC).</p>
Représentant ministériel	<p>Un représentant ministériel est une personne qui occupe un poste particulier au sein de JUS ou qui remplit une fonction organisationnelle spécifique et qui est chargée de surveiller l'exécution des travaux de l'offrant dans le cadre de la COC, ainsi que d'agir en tant que point de contact unique au nom de JUS.</p>
Ministère de la Justice du Canada (JUS)	<p>Ministère de la Justice du Canada</p>
Région de la capitale nationale (RCN)	<p>Région de la capitale nationale</p>
Énoncé des travaux (EDT)	<p>Énoncé des travaux</p>
Convention d'offre à commandes (COC)	<p>Accord global conclu entre JUS et l'offrant pour la prestation de services sur demande. La COC ne constitue pas un contrat. Les besoins de services seront communiqués individuellement au moyen de l'émission d'une commande subséquente par JUS.</p>
Services de recherche quantitative	<p>Enquête systématique sur les phénomènes humains qui recueille et analyse des données de nature numérique. Les services comprennent l'étude primaire et secondaire, ainsi que les conseils méthodologiques et la formation.</p>
Initiative de modernisation des données de la justice (IMDJ)	<p>Initiative de modernisation des données de la justice</p>
Système de justice pénale (SJP)	<p>Au Canada, le SJP est composé d'éléments interdépendants qui travaillent ensemble en relation avec les personnes (p. ex. accusés, délinquants, victimes) impliquées dans des activités criminelles : police, tribunaux, services correctionnels et libération conditionnelle.</p>
Simulation de politiques	<p>Une méthode qui évalue quantitativement l'incidence potentielle d'une modification ou d'une mise en œuvre d'une politique, d'un programme ou d'une loi sur les personnes dans un délai de prescription.</p>
Microsimulation	<p>Aux fins des offres à commandes qui en découlent, un modèle de microsimulation est un programme informatique qui imite le fonctionnement des programmes gouvernementaux et des processus démographiques sur les membres individuels (« micro ») d'une population. Le programme informatique simule les résultats d'intérêt (par exemple, l'intervention du SJP) en appliquant des règles réelles ou hypothétiques aux données. Source (en anglais seulement) : https://www.urban.org/research/data-methods/data-analysis/quantitative-data-analysis/microsimulation</p>



Terme/Acronyme	Définition
Surreprésentation dans le SJP	Lorsqu'il y a plus de membres d'un groupe particulier en contact avec le SJP (en tant que victime ou délinquant) ce à quoi l'on s'attendrait fondé sur leur pourcentage de la population.
Livres ou articles de journaux évalués par des pairs	Livres ou articles de journaux examinés par des experts en la matière qui évaluent la qualité et le mérite de la recherche du livre ou de l'article avant sa publication.
Microdonnées	Réponses ou observations individuelles, avant l'application de l'analyse statistique. Parfois qualifié de données « brutes ». Source (en anglais seulement) : https://libguides.uwinnipeg.ca/c.php?g=124941&p=5103383
Données sociales	Données numériques relatives au bien-être et au développement humain, notamment l'emploi, l'éducation, le logement, la garde d'enfants, l'aide au revenu, les soins de santé et autres.
Déterminants sociaux de l'intervention du SJP	Facteurs socioéconomiques qui entraînent des résultats négatifs en matière de justice pénale pour les personnes (en tant que victimes ou délinquants), y compris le revenu, l'emploi, le logement, l'éducation et la santé.
GC	Gouvernement du Canada

5 DESCRIPTION DE L'EXIGENCE

5.1 Portée

Le service est requis sur demande et selon les besoins pour :

- Recherche quantitative liée aux peuples autochtones, les personnes noires ou les personnes racialisées dans le système de justice pénale canadien, ou sur les déterminants sociaux de l'intervention du système de justice pénale au Canada.

L'énoncé des travaux annexé à chaque commande subséquente à la COC précisera les questions factuelles, les enjeux, les exigences méthodologiques relatives à la conception, les analyses statistiques, les documents pertinents et le matériel connexe, ainsi que les autres sujets qui devront être étudiés, vérifiés, documentés et faire l'objet de rapports.

Tous les travaux doivent être effectués conformément aux directives du représentant ministériel.

5.2 Tâches et services détaillés

Services de recherche quantitative liés aux Autochtones, aux personnes noires ou aux personnes racialisées dans le système de justice pénale canadien, ou aux déterminants sociaux de l'intervention du système de justice pénale au Canada.

Fournir des services de recherche quantitative dans les **domaines de compétences suivants** :

- Conception et mise en œuvre de projets de recherche quantitative, y compris la validation et l'évaluation des approches de recherche, la détermination de méthodologies appropriées, l'élaboration et la mise à l'essai de méthodes de collecte de données, la mise à l'essai et l'utilisation de cadres analytiques, et la communication des résultats de recherche sous différents formats, destinés à des publics cibles.
- Méthodes de recherche quantitative, y compris la collecte de données primaires à partir d'enquêtes et d'autres sources de données, l'extraction d'ensembles de données existants (p. ex., recensement, enquêtes de Statistique Canada, données administratives), des techniques d'analyse de données multivariées pour analyser les données structurées liées à la démographie ou à l'économie ou à la société, et éventuellement d'autres caractéristiques, l'analyse par inférence et l'analyse causale, et la modélisation à l'aide d'outils statistiques, y compris SPSS, SAS, Eviews, Stata, R ou tout autre logiciel statistique semblable.
- Analyse de grands ensembles de données, y compris ceux qui sont disponibles dans les centres de données de recherche de Statistique Canada.
- Techniques de simulation pour prévoir ou projeter des résultats démographiques, ou économiques ou sociaux désagrégés.
- L'évaluation de programmes utilisant des méthodologies expérimentales qui permettent l'analyse de l'attribution causale, y compris l'expérimentation, les essais contrôlés randomisés et les modèles quasi expérimentaux.
- La méta-analyse permet d'évaluer quantitativement et systématiquement les résultats de recherches antérieures afin de tirer des conclusions sur corpus de recherches, notamment en combinant les données de plusieurs études pour évaluer l'importance de l'effet globale.



Ainsi que dans les **domaines d'application** suivants :

- peuples autochtones dans le SJP canadien
- personnes noires ou personnes racialisées dans le SJP canadien
- Déterminants sociaux du SJP au Canada

Les tâches et les services précis et détaillés seront indiqués sur la commande subséquente.

5.3 Produits livrables et critères d'acceptation

Les produits livrables seront ceux qui sont précisés dans chaque commande subséquente et comprennent la prestation des services décrits dans l'énoncé des travaux ci-dessus, ainsi que des rapports d'avancement écrits ou des rapports d'étape et des rapports sur l'exécution du marché concernant la prestation de services précis et la réalisation des tâches attribuées.

Des copies des produits livrables seront fournies dans le format électronique précisé dans la commande subséquente;

Tous les livrables et les documents de travail seront, au minimum, fournis en anglais ou en français. Selon la nature de la commande subséquente, l'offrant pourrait être tenu d'effectuer certaines tâches en anglais, en français ou dans les deux langues.

5.4 Soutien apporté par le Canada

Pour assurer la prestation efficace de la recherche, d'analyses et de conseils, au besoin, JUS fournira à l'offrant tous les documents pertinents disponibles, les analyses de recherche, les données, les statistiques et les coordonnées des personnes-ressources, au besoin.

5.5 Déplacements

À l'occasion, l'offrant pourrait être tenu de se rendre à d'autres endroits, selon les indications fournies dans la commande subséquente. Tout déplacement doit être autorisé au préalable par le représentant ministériel et être effectué conformément à la Directive sur les voyages du Secrétariat du Conseil du Trésor. L'offrant aura droit au remboursement des frais de déplacements et d'hébergement et des frais de subsistance connexes autorisés au préalable, en conformité avec les directives du Conseil du Trésor.

Sauf lorsque des travaux sur place dans les locaux de JUS sont requis et indiqués dans la commande subséquente, l'offrant doit fournir ses propres locaux, équipements, logiciels et outils nécessaires à l'exécution des tâches décrites dans l'EDT.

5.6 Accès aux installations et aux systèmes du client ou restrictions d'accès

L'accès aux locaux de JUS ne devrait pas être nécessaire. L'offrant peut devoir accéder aux [centres de données de recherche](#) de Statistique Canada, pour lesquels la cote de fiabilité du gouvernement du Canada est requise.

5.7 Lignes directrices, normes et méthodes pertinentes

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT

L'offrant est chargé de faciliter et de maintenir la communication avec le représentant ministériel en ce qui a trait au progrès des travaux réalisés dans le cadre de toute commande subséquente à la COC.

À la demande du représentant ministériel, l'entrepreneur doit fournir des rapports ponctuels écrits ou verbaux sur l'état de tout travail en cours d'exécution dans le cadre de toute commande.

Par ailleurs, l'offrant doit immédiatement informer le représentant ministériel de tout enjeu, de tout problème ou toute préoccupation susceptible de l'empêcher de terminer, dans les délais convenus, les travaux prévus dans le cadre d'une commande subséquente.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

JUS a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par la COC sera conféré au Canada, pour le motif suivant : l'objectif principal de la COC ou des livrables consiste à produire des connaissances et de l'information en vue de leur diffusion au public.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS

Le gouvernement du Canada est résolu à soutenir la pleine mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux. Au moyen de sa Politique sur l'ACS Plus, JUS veille à ce que ses activités soient harmonisées avec les engagements du gouvernement. L'ACS Plus est un outil analytique qui sert à évaluer les effets éventuels



des politiques, des programmes et des initiatives sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Le « Plus » porte sur la façon dont le sexe et le genre recourent d'autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant, l'identité autochtone, les facteurs socioéconomiques, l'âge, un handicap, le lieu de résidence et l'orientation sexuelle, entre autres. Davantage de renseignements sur l'approche du gouvernement du Canada peuvent être obtenus à l'adresse <https://cfc-swc.gc.ca/gba-accs/approach-approche-fr.htm> <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/approche-gouvernement.html> et de la formation peut être obtenue dans le cadre du cours en ligne « Introduction à l'ACS Plus » à l'adresse <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/suivez-cours.html>.

Comme le précise l'énoncé des travaux lié à chaque commande subséquente résultant d'une COC, le rapport final ou le produit livrable peut comprendre une exigence de discussion sur la façon dont la diversité et l'intersectionnalité ont été prises en compte dans le processus de recherche et inclure toutes les données ou informations désagrégées disponibles, dans la mesure du possible. Cela signifie qu'une approche fondée sur les distinctions (Premières Nations, Inuits, Métis) doit être adoptée pour mener une recherche axée sur les Autochtones.

5.8 Considérations d'ordre environnemental

En avril 2006, le gouvernement du Canada a publié une politique donnant, comme directive aux ministères et organismes fédéraux, de prendre les mesures nécessaires pour acheter des produits et des services, dont l'empreinte sur l'environnement est moins importante que celle des produits et des services achetés traditionnellement. L'évaluation de l'empreinte écologique d'un produit ou d'un service prend en compte son cycle de vie complet. Conformément à la politique, le JUS invite les offrants qui lui fournissent des produits ou des services à adopter des méthodes moins nuisibles à l'environnement.

5.8.1 Comportement recommandé à l'égard de l'environnement

Consommation de papier

Le représentant ministériel et l'offrant sont invités à :

- Fournir et transmettre les versions provisoires et définitives par voie électronique. Si des documents papier sont requis, ceux-ci devront être imprimés recto verso en noir et blanc, à moins d'indication contraire du représentant ministériel.
- Les documents papier doivent être imprimés sur du papier dont au moins 30 % du contenu est recyclé, ou sur du papier certifié, répondant aux normes d'aménagement forestier durable.
- Recycler les documents imprimés qui sont inutiles (en conformité avec les exigences relatives à la sécurité).

Communications virtuelles et utilisation des transports en commun

Le représentant ministériel et l'offrant sont invités à :

- Utiliser la vidéoconférence ou téléconférence, dans la mesure du possible, afin de réduire les déplacements inutiles.
- Utiliser le transport en commun, dans la mesure du possible.

CONVENTIONS D'OFFRES À COMMANDES SUBSÉQUENTES

On prévoit que JUS attribuera jusqu'à dix (10) COC à la suite de la demande de soumissions, en fonction de leur note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70 %) et du prix (30 %). Chaque COC attribuée s'étendra de la date d'attribution jusqu'au 31 mars 2026, et pourra être prolongée pour deux (2) périodes d'un (1) an chacune. La valeur maximale d'une commande subséquente dans le cadre d'une COC de 300 000 \$ taxes comprises. JUS dispose d'environ 1 400 000 \$, toutes taxes comprises, pour l'émission de commandes subséquentes jusqu'à l'année budgétaire 2025-2026.

ATTRIBUTION DES COMMANDES SUBSÉQUENTES ET PROCESSUS

Les commandes subséquentes seront attribuées par JUS à l'offrant qui, selon la détermination exclusive de JUS, peut le mieux répondre aux exigences, en fonction de la combinaison des facteurs suivants :

- a) la disponibilité des ressources de l'Offrant;
- b) la nécessité de fournir des types de services particuliers et une expertise en la matière, considérant toute expérience précédemment acquise par l'offrant dans le domaine en question;
- c) la langue officielle dans laquelle il faut exécuter les services requis;
- d) le lieu (au Canada) où les services exigés peuvent être offerts ou exécutés sans avoir à payer de frais de déplacement;



e) le coût estimé des travaux.

Aucune garantie de volume de travail ou d'exclusivité

L'attribution d'une COC à un offrant n'entraîne aucun engagement de la part de JUS à obtenir des services d'un offrant. JUS ne garantit pas la valeur ou le volume des livrables qui peuvent être requis pendant la durée de la COC. Ni la COC ni une commande subséquente ne constitueront un engagement exclusif pour la fourniture des livrables. JUS peut faire appel à d'autres offrants ou à des sources externes pour obtenir des services identiques ou semblables aux livrables ou peut obtenir ces services en interne si possible.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le soumissionnaire seul a la responsabilité de fournir dans sa proposition des renseignements suffisants pour permettre à JUS d'en faire l'évaluation. La sélection et l'évaluation sont fondées sur une approche axée sur les « règles de la preuve », c'est-à-dire une approche selon laquelle l'offre doit démontrer à elle seule la capacité du soumissionnaire de réaliser le travail décrit dans le présent EDT. On ne tiendra pas compte du fait que le soumissionnaire soit ou ne soit pas connu ou des relations éventuellement entretenues avec celui-ci dans le passé.

L'évaluation comprend les deux (2) sous-étapes suivantes :

Sous-étape 1 : Critères obligatoires

JUS examinera les réponses afin de déterminer si les critères obligatoires ont été satisfaits. Les critères obligatoires doivent être satisfaits (évaluation sur la base de réussite ou d'échec) avant que les critères cotés puissent être pris en compte. Les questions ou demandes de renseignements de la part de JUS quant à savoir si une réponse a satisfait aux critères obligatoires seront assujetties au processus de vérification et de clarification. Seuls les répondants qui répondent aux exigences obligatoires passeront à la sous-étape suivante.

Sous-étape 2 : Critères cotés

JUS évaluera chaque réponse qualifiée en se fondant sur les critères cotés.

Les répondants seront évalués sur la mesure dans laquelle les ressources proposées dans le cadre de cette DOC possèdent les compétences et l'expérience liées aux compétences et aux domaines d'application recherchés par JUS.

Nombre de ressources évaluées

Le soumissionnaire doit proposer au moins une (1) ressource principale et au plus deux (2) autres ressources, pour un total de trois (3) ressources. Les autres ressources ne seront évaluées qu'après l'attribution du contrat lorsque l'entrepreneur devra accomplir des tâches précises. Il sera demandé à l'entrepreneur de proposer des ressources pour répondre aux besoins particuliers selon l'énoncé des travaux. La ou les ressources proposées seront alors évaluées en fonction des critères présentés dans l'énoncé des travaux du contrat.

Note de passage

Les propositions doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires pour être jugées acceptables. De plus, ne pourront être sélectionnées que les soumissionnaires qui obtiennent une note de passage globale de 70 % pour les critères cotés (mérite technique), selon leur proposition financière.

Expérience communautaire

Bien que l'expérience communautaire soit un critère coté plutôt qu'obligatoire, il peut y avoir des cas où les commandes subséquentes pour des travaux précis seront attribuées à des entrepreneurs ayant une expérience communautaire antérieure en raison de la nature des travaux.

CRITÈRES OBLIGATOIRES

Les soumissionnaires peuvent proposer un maximum de trois (3) ressources. Si une seule (1) ressource est proposée, cette ressource sera considérée comme la ressource principale et devra satisfaire à toutes les exigences. Les soumissionnaires qui proposent deux (2) ou trois (3) ressources doivent désigner exactement une (1) ressource principale qui répond à toutes les exigences obligatoires sous la rubrique « Critères obligatoires – ressource principale ».

Critères obligatoires – SOUMISSIONNAIRE	Documents qui seront évalués	Points
MB1 Renseignements sur le soumissionnaire	Description soumise par le soumissionnaire	Réussite/échec



Les propositions doivent comprendre une description d'au plus 500 mots du soumissionnaire (s'il s'agit d'une personne ou d'un groupe de personnes) ou de l'entreprise ou de l'organisation qui a soumissionné et décrire son expérience de la prestation de services pertinents, au besoin.		
MB2 Renseignements sur les ressources Les propositions doivent inclure un <i>curriculum vitæ</i> pour chacune des ressources proposées.	<i>Curriculum vitæ</i> soumis par le soumissionnaire	Réussite/échec

Critères obligatoires – RESSOURCE PRINCIPALE	Documents qui seront évalués	Points
<p>MSR1 Études</p> <p>Services de recherche quantitative :</p> <p>Un doctorat d'une université reconnue avec une spécialisation acceptable en économie, en sciences sociales, en statistiques, en criminologie, en sociologie, en psychologie, en épidémiologie ou dans un domaine pertinent pour l'exigence (une justification doit être fournie afin de montrer comment le niveau d'éducation permet aux ressources d'entreprendre une analyse quantitative) avec au moins trois (3) cours accrédités en analyse quantitative des données au niveau de la maîtrise ou à un niveau supérieur. Une thèse d'études supérieures dans laquelle ces méthodes ont été appliquées compte comme un cours accrédité. Une preuve de scolarité, une photocopie du (des) diplôme(s), doit être fournie. Une preuve d'équivalence des diplômes d'un organisme reconnu doit être présentée pour les diplômes décernés à l'extérieur du Canada.</p>	<p>Modèle 1 : Compétences</p> <p>Attestation d'études, une photocopie des diplômes</p> <p>Une preuve d'équivalence des diplômes d'un organisme reconnu si le diplôme a été décerné à l'extérieur du Canada.</p>	Réussite/échec
<p>MSR2 Publications / Présentations</p> <p>Services de recherche quantitative :</p> <p>Être cité comme auteur d'au moins deux (2) livres ou articles de journaux évalués par des pairs au cours des cinq (5) dernières années et directement pertinents à au moins un (1) domaine de compétence et un (1) domaine d'application. Dans le modèle 1, il faut soumettre des hyperliens vers les publications complètes ou vers des résumés qui confirment la paternité de l'œuvre. Les publications ou les résumés non disponibles en ligne ne seront pas pris en considération.</p>	<p>Modèle 1 : Compétences</p>	Réussite/échec
<p>MSR3 Expérience dans le cadre de projets</p> <p>Services de recherche quantitative :</p> <p>Expérience de direction d'au moins trois (3) projets au cours des cinq (5) dernières années, ou dans le cadre de chaque projet :</p> <p>c) la ressource a participé à l'application de méthodes directement pertinentes à deux (2) des domaines de compétence ET;</p> <p>d) l'objet principal du projet est directement lié à un (1) domaine d'application.</p> <p>Les projets menés dans le cadre d'un programme de certificat, de diplôme ou de grade ne seront pas pris en considération.</p> <p>Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.</p> <p>Domaines de compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Conception et mise en œuvre de projets de recherche quantitative, y compris la validation et l'évaluation des approches de recherche, la détermination de méthodologies appropriées, l'élaboration et la mise à l'essai de méthodes de collecte de données, la mise à l'essai et l'utilisation de cadres analytiques, et la communication des résultats de recherche sous différents formats, destinés à des publics cibles. Méthodes de recherche quantitative, y compris la collecte de données primaires à partir d'enquêtes et d'autres sources de données, l'extraction d'ensembles de données existants (p. ex., recensement, enquêtes de Statistique Canada, données administratives), des techniques d'analyse de données 	<p>Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets</p>	Réussite/échec



<p>multivariées pour analyser les données structurées liées à la démographie ou à l'économie ou à la société, et éventuellement d'autres caractéristiques, l'analyse par inférence et l'analyse causale, et la modélisation à l'aide d'outils statistiques, y compris SPSS, SAS, Eviews, Stata, R ou tout autre logiciel statistique semblable.</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse de grands ensembles de données, y compris ceux qui sont disponibles dans les centres de données de recherche de Statistique Canada. Techniques de simulation pour prévoir ou projeter des résultats démographiques, ou économiques ou sociaux désagrégés. L'évaluation de programmes utilisant des méthodologies expérimentales qui permettent l'analyse de l'attribution causale, y compris l'expérimentation, les essais contrôlés randomisés et les modèles quasi expérimentaux. La méta-analyse permet d'évaluer quantitativement et systématiquement les résultats de recherches antérieures afin de tirer des conclusions sur corpus de recherches, notamment en combinant les données de plusieurs études pour évaluer l'importance de l'effet globale. <p>Domaines d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> peuples autochtones dans le SJP canadien personnes noires ou personnes racialisées dans le SJP canadien Déterminants sociaux du SJP au Canada 		
--	--	--

Critères obligatoires – AUTRES RESSOURCES	Documents qui seront évalués	Points
<p>MOR1 Études</p> <p>Services de recherche quantitative :</p> <p>Un baccalauréat d'une université reconnue avec une spécialisation acceptable en économie, en sciences sociales, en statistiques, en criminologie, en sociologie, en psychologie, en épidémiologie ou dans un domaine pertinent pour l'exigence (une justification doit être fournie afin de montrer comment le niveau d'éducation permet à la ressource d'entreprendre une analyse quantitative) avec au moins un (1) cours accrédité en analyse quantitative des données au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur. Un cours de thèse dans lequel ces méthodes ont été appliquées compte est considéré comme un cours accrédité. Une preuve de scolarité, une photocopie du (des) diplôme(s), doit être fournie. Une preuve d'équivalence des diplômes d'un organisme reconnu doit être présentée pour les diplômes décernés à l'extérieur du Canada.</p>	<p>Modèle 1 : Compétences</p> <p>Preuve de scolarité et une photocopie du (des) diplôme(s) ou certificat(s)</p> <p>Preuve de l'équivalence d'un diplôme ou d'un certificat délivré par un organisme reconnu si le diplôme a été délivré à l'extérieur du Canada.</p>	Réussite/échec
<p>MOR2 Expérience dans le cadre de projets</p> <p>Services de recherche quantitative :</p> <p>Expérience comme membre d'une équipe de projet pour au moins deux (2) projets au cours des cinq (5) dernières années, ou dans le cadre de chaque projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> la ressource a participé à l'application de méthodes directement pertinentes à deux (2) domaines de compétence ET; l'objet principal du projet est directement lié à un (1) domaine d'application. <p>Les projets menés dans le cadre d'un programme de certificat, de diplôme ou de grade ne seront pas pris en considération.</p> <p>Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.</p>	<p>Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets</p>	Réussite/échec



CRITÈRES COTÉS – MÉRITE TECHNIQUE

Un soumissionnaire peut proposer au plus une (1) ressource principale et deux (2) autres ressources, pour un total de trois (3) ressources. Pour chaque critère coté, la note finale sera la note moyenne de toutes les ressources qualifiées – trois (3) au maximum par soumissionnaire.

Pour chaque ressource qualifiée proposée par le soumissionnaire, un maximum de sept (7) projets sera évalué en plus de ceux soumis au titre des critères obligatoires.

Critères cotés	Points disponibles
Compétences des ressources	20
Expérience de la ressource dans le cadre de projets	50
Total	70
Note de passage	49
Expérience communautaire <i>*non inclus dans le nombre minimum de points requis pour être considéré comme conforme</i>	5
Total	75

Services de recherche quantitative

CRITÈRES COTÉS – MÉRITE TECHNIQUE

Critère C1 – Compétences	Facteurs d'évaluation	Documents qui seront évalués	Points disponibles
C1.1 Niveau d'études le plus élevé	<u>Autres ressources</u> Douze (12) points pour un doctorat avec une spécialisation acceptable en économie, en sciences sociales, en statistiques, en criminologie, en sociologie, en psychologie, en épidémiologie ou dans un domaine plié aux exigences (fournir une justification montrant comment le niveau d'instruction permet à la ressource d'exécuter des analyses quantitatives) avec au moins deux (2) cours accrédités en analyse de données quantitatives à un niveau supérieur. Une thèse de deuxième cycle dans laquelle les méthodes de la science des données ont été appliquées est considérée comme un cours accrédité. Une attestation d'études et une preuve d'équivalence au Canada doivent être soumises, s'il y a lieu.	Modèle 1 : Compétences	12
C1.2 Publications ou présentations évaluées par les pairs	Un (1) point par publication, jusqu'à six (6) points. Chaque publication doit être directement pertinente à au moins un (1) des domaines de compétence et un (1) des domaines d'application. Dans le modèle 1, un hyperlien vers la publication complète ou un résumé qui confirme la paternité de l'œuvre doit être soumis. Les publications ou les résumés non disponibles en ligne ne seront pas pris en considération.	Modèle 1 : Compétences	6
C1.3 Prix	Un (1) point par prix reconnaissant les réalisations de la ressource directement liées à l'un des domaines de compétence ou d'application, jusqu'à deux (2) points. Les prix doivent être décernés par un groupe industriel ou une association savante. Les prix ne comprennent pas les bourses d'études ou d'entretien.	Modèle 1 : Compétences	2
Sous-total			/20
Critère C2 – Expérience dans le cadre de projets	Facteurs d'évaluation	Documents qui seront évalués	Points disponibles



C2.1 Expérience dans les domaines de compétence de la recherche quantitative	<p>Seuls les projets qui s'ajoutent à ceux qui répondent aux critères obligatoires seront pris en compte.</p> <p>Trois (3) points, jusqu'à concurrence de quinze (15) points, seront attribués par projet unique au cours des cinq (5) dernières années lorsque la ressource a entrepris des activités directement liées à l'un ou l'autre des domaines de compétence.</p> <p>Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.</p>	Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets	15
C2.2 Expérience dans les domaines d'application de la recherche quantitative	<p>Seuls les projets qui s'ajoutent à ceux qui répondent aux critères obligatoires seront pris en compte.</p> <p>Trois (3) points, jusqu'à concurrence de quinze (15) points, seront attribués par projet unique au cours des cinq (5) dernières années et dont l'objet principal est directement lié à l'un ou l'autre des domaines d'application.</p> <p>Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.</p>	Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets	15
C2.3 Expérience de la prestation de services de recherche quantitative au gouvernement	<p>Les projets peuvent comprendre ceux qui répondent aux critères obligatoires.</p> <p>Deux (2) points, jusqu'à concurrence de quatorze (14) points, seront attribués par projet unique au cours des sept (7) dernières années où la ressource faisait partie de l'équipe de projet qui a entrepris un contrat pour une organisation gouvernementale canadienne municipale, provinciale ou fédérale. Chaque projet doit comprendre la prestation de services directement liés à au moins un (1) des domaines de compétence et un (1) des domaines d'application.</p> <p>Il est possible de communiquer avec les clients pour valider l'expérience déclarée de la ressource.</p>	Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets	14
C2.4 Expérience de la conduite de projets de recherche quantitative financés par des organismes subventionnaires fédéraux	<p>Deux (2) points, jusqu'à un maximum de six (6) points, seront attribués par subvention unique au cours des sept (7) dernières années où la ressource a été nommée dans la subvention à titre de chercheur principal ou de directeur de projet, ou de cochercheur ou codirecteur. La subvention doit être directement liée à l'un ou l'autre des domaines de compétence ou des domaines d'application. La subvention doit être accordée directement par l'un des trois organismes fédéraux subventionnaires de la recherche : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), les Instituts de recherche en santé du Canada (ICRS) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).</p> <p>Il est possible de communiquer avec les organismes fédéraux subventionnaires pour valider les subventions déclarées de la ressource.</p>	Modèle 2 : Expérience dans le cadre de projets	6
Sous-total			/50
Critère C3 – Expérience communautaire	Facteurs d'évaluation	Documents qui seront évalués	Points disponibles



C3 Expérience communautaire	<p>Cinq (5) points, si la ressource possède :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une expérience communautaire auprès des autochtones ou des personnes racialisées. Cela inclut la démonstration de relations étroites et d'une expérience auprès des communautés des Premières Nations, des Inuits ou des Métis, ou des communautés racialisées. Les communautés doivent être situées au Canada. <p>Les points seront accordés de la façon suivante :</p> <p>0 = Aucun renseignement n'est fourni ou les renseignements fournis ne démontrent pas l'expérience communautaire à un niveau satisfaisant.</p> <p>3 = Les renseignements fournis démontrent l'expérience communautaire à un niveau satisfaisant (quelques améliorations possibles).</p> <p>5 = Les renseignements fournis démontrent que l'expérience communautaire est excellente (très peu d'améliorations possibles).</p>	Modèle 3 : Expérience communautaire	5
Sous-total			/5
Total			/75